

travail permises par la situation financière actuelle du pays.

Monsieur le Président, je veux souligner que le projet de loi C-29 prévoit la possibilité de négociations entre le gouvernement et l'Alliance sur un grand nombre de clauses normatives et monétaires incluses dans la convention actuelle.

J'espère, monsieur le Président, que les deux parties profiteront de cette opportunité pour reprendre le dialogue dans les meilleurs délais. Je déplore, encore une fois, que le projet de loi C-29 enlève, même temporairement, le droit à la grève légale, mais le projet de loi poursuit des objectifs qui ont pour but d'assurer la continuité des services que le gouvernement a le devoir de dispenser, d'assurer la reprise de l'économie et d'assurer la poursuite des efforts entrepris par le gouvernement dans la réduction du déficit.

Monsieur le Président, un dernier point sur lequel je voudrais m'attarder, c'est que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup trop de négociateurs présentement du côté syndical. Non seulement, nous retrouvons les dirigeants de l'Alliance, M. Bean, M^{me} Hurens que nous voyons pratiquement tous les jours à la télévision, mais nous avons eu aussi l'occasion de voir plusieurs de nos collègues du Nouveau parti démocratique littéralement tenir par la main M. Bean et M^{me} Hurens. Ne sommes-nous pas en droit de penser, monsieur le Président, que la stratégie de négociation de l'Alliance se fait dans les bureaux des députés du NPD? D'ailleurs, nous avons très bien entendu hier la députée de Mission—Coquitlam dire que vendredi M. Bean, dans son bureau à elle, la députée de Mission—Coquitlam, a tenté de rejoindre le président du Conseil du Trésor. J'aurais cru, monsieur le Président, bien honnêtement que le président de l'Alliance doit avoir à sa disposition un bureau; doit avoir à sa disposition des espaces de travail où il peut faire par lui-même, avec les moyens que l'Alliance lui donne, ses appels, ses contacts. Mais pourquoi a-t-il à se servir des bureaux des députés du NPD? Bien, écoutez, voilà la preuve évidemment que c'est une grève politique.

Alors, monsieur le Président, je regrette les inconvénients du projet de loi C-29 et j'ai toujours les mêmes réticences à l'endroit du principe d'un tel projet de loi. Je suis d'avis que dans le cas de conflit de travail, le rapport de force doit conduire au règlement négocié du conflit, mais je suis convaincu que les circonstances entourant ce conflit de travail et les difficultés qu'il cause au pays justifient bien ce projet de loi. J'espère que son adoption sera faite le plus rapidement possible.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, une très courte question. Étant donné que le député de Manicouagan déplore la grève mais

favorise la loi du retour au travail, il semble nous suggérer au début de son discours qu'il croit dans la négociation de salaire. Je lui pose cette question: Est-ce qu'il est possible d'avoir une négociation de salaire, si une des parties, dans ce cas-ci l'employeur, dit 0 p. 100 d'augmentation de salaire ou la porte?

M. Langlois: Ce n'est pas la première fois, monsieur le Président, qu'un gouvernement établit, par le processus budgétaire, ses objectifs.

Ce n'est pas la première fois, monsieur le Président, qu'un gouvernement prend des décisions concernant la rémunération de ses employés. Je me rappelle très bien d'avoir eu à subir les effets d'une loi qui avait été adoptée par un gouvernement libéral du temps où on nous obligeait à ne pas dépasser des pourcentages d'augmentation dans des conventions collectives, conventions collectives que j'avais négociées pour la partie patronale et augmentations de salaire qui ont été annulées par cette loi-là, alors que cette loi-là s'appliquait aussi évidemment aux employés de la Fonction publique du gouvernement canadien du temps, quand le Parti libéral était au pouvoir.

Donc, monsieur le Président, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un gouvernement établisse ses politiques salariales à partir du processus budgétaire de façon à laisser savoir à toutes les personnes concernées les objectifs que le gouvernement poursuit.

Monsieur le Président, j'aimerais profiter du fait que j'ai la parole pour mentionner que la députée d'Ottawa—Ouest, tout à l'heure, a dit que certains groupes du gouvernement fédéral n'étaient pas couverts par la politique salariale. Elle a entre autres mentionné la Défense nationale, la Gendarmerie royale. J'aimerais lui souligner qu'à l'Annexe I du projet de loi, la Défense nationale et le ministère du Solliciteur général tombent tous les deux sous l'emprise de cette loi.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'il est important de le noter et je vous remercie.

[Traduction]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ce qui se passe aujourd'hui est vraiment un drame pour les membres de l'Alliance de la Fonction publique.

Un groupe de travailleuses sont actuellement au bureau du conseil sur la situation de la femme, ici, à Ottawa. Elles demandent un entretien avec le gouvernement sur la question de l'équité salariale. Elles veulent simplement en discuter. Elles ont demandé à être entendues par la ministre responsable de la situation de la femme. Cette audience leur a été refusée.

Je voudrais savoir des ministériels s'ils reconnaissent que les femmes ont le droit de rencontrer la ministre responsable de la condition féminine pour lui parler